

VU pour être annexé à l'arrêté
n° 2001-0986 de ce jour.

Quimper, le 13 JUN 2001

Pour le Préfet,
Le Directeur Adjoint

Alain ARTUR

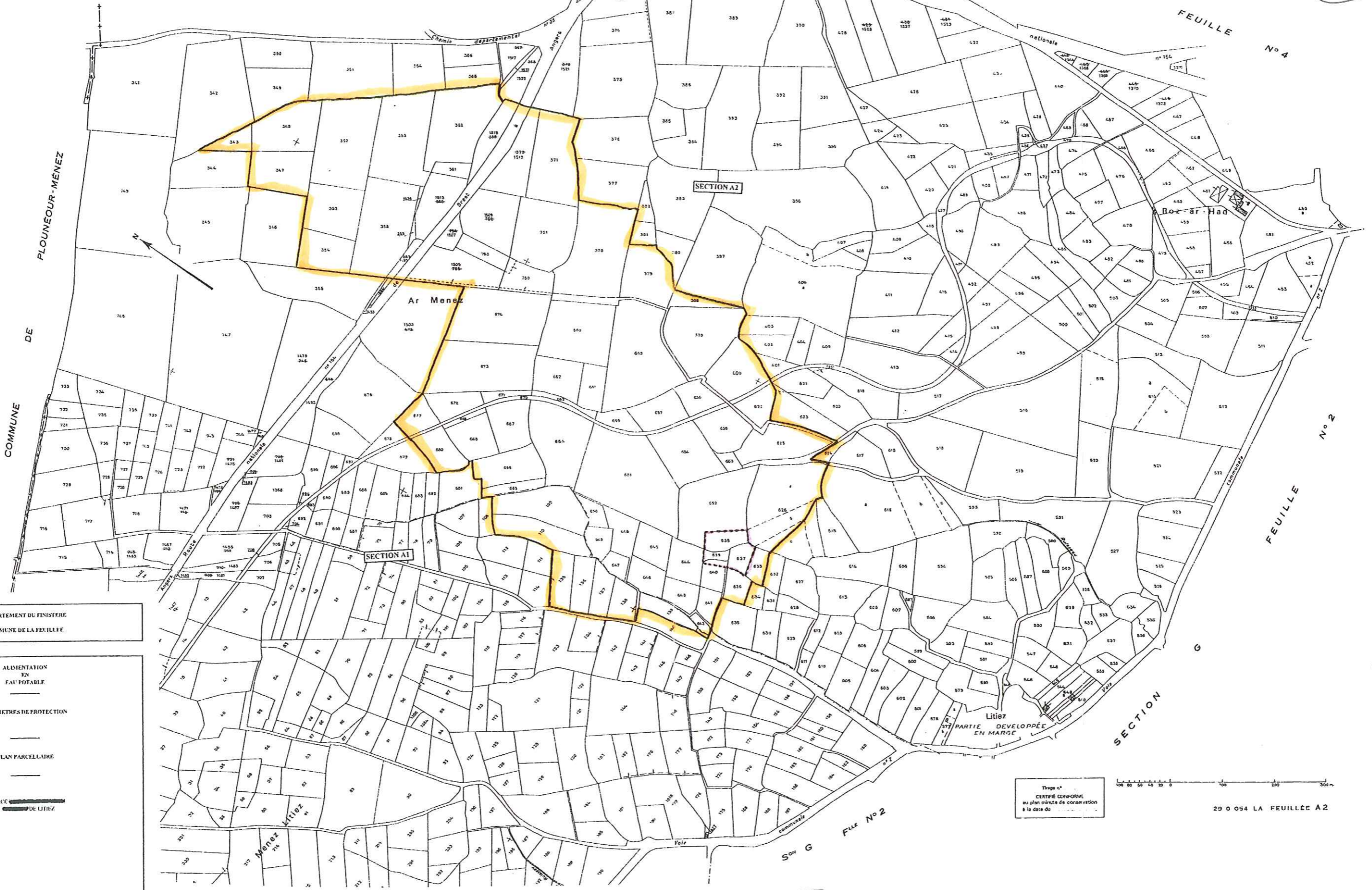
SECTION A FEUILLE N° 3

SECTION A

FEUILLE N° 4

N° 2

SECTION G



DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE LA FEUILLEE

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

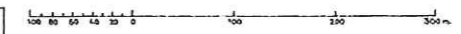
PERIMÈTRES DE PROTECTION

PLAN PARCELLAIRE

SOURCE DE LITIÉZ

ÉCHELLE 1:2 500

Étage n°
CENTRE CONFORME
au plan mètre de conservation
à la date du



29 0 054 LA FEUILLEE A2

PERIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIATE

PERIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉE A

LIMITES DE SECTION